

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Territoires-indigenes-et-transnationales-de-l-energie-eolienne>

Territoires indigènes et transnationales de l'énergie éolienne

- Notre Amérique - Frère Indigène -

Date de mise en ligne : samedi 26 février 2011

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Mexico ouvre officiellement les portes à la politique néo-libérale avec la signature du TLC avec le Canada et les Etats Unis ; le préambule pour les millions de paysans regroupés en unité de production, tel l' ejido *, se fit avec la réforme de l'article 27 de la constitution et une restructuration du secteur agraire dont le but était d'ouvrir aux investissements privés les terres sous tutelle de l'Etat, en privatisant la propriété sociale. Les conséquences sociales pour la paysannerie ont été déterminantes, avec l'élargissement de la pauvreté dans le pays à quasiment la moitié de la population.

Comme chacun sait, au travers de la lutte armée le mouvement d'insurrection zapatiste visait au rejet de ce modèle neo-libéral et à réclamer la restitution des terres et des territoires des peuples indigènes prenant la défense de leurs droits collectifs stipulés dans le traité international inaliénable qu'est la Convention 169 de l'Organisation International du Travail, ratifiée en 1990, avant la reforme agraire qui eut lieu deux ans plus tard.

Le processus de certification des bénéficiaires des ejidos leur permet d'obtenir le plein pouvoir sur leurs parcelles, avec la possibilité de vendre leurs terrains à des investisseurs privés par l'intermédiaire du PROCEDE. Il fut mis en place auprès des bénéficiaires des ejidos de Basse Californie pour se défaire de terres qui pouvaient difficilement devenir productives sans capital, à cause du coût élevé des crédits et du manque de subsides de la part des instances gouvernementales.

Mais le cercle de la privatisation n'a pu se refermer sur les terres appartenant aux peuples indigènes lorsqu'ils étaient natifs de celles-ci, les cucapas, kumiais, paipais et kilihuas. Ils sont établis en 10 communautés sur une superficie de 327 milles hectares et répartis dans les municipalités de Mexicali, Tecate et Ensenada dans laquelle se situent six de ces communautés. Leur régime de propriété comprend quatre ejidos, trois en biens communaux et deux communautés de fait.

Leurs conflits agraires se caractérisent par des résolutions présidentielles partiellement pourvues, des problèmes de limites et le dépouillement total de leurs terres par des particuliers, problèmes remontant à plus de 50 ans. Etant donnée sa cosmogonie, l'identité de ces peuples se nourrit de la relation à leurs territoires et à leurs ressources naturelles, leur combat ne va donc pas dans le sens de se défaire de leurs biens mais plutôt vers celui de la restitution de leurs terres et de la protection et de l'exploitation de leurs ressources naturelles.

Le potentiel de ressources naturelles tels que l'eau, la terre et les minéraux, avec de hautes montagnes dans les principales chaînes de montagnes, présente aujourd'hui un grand intérêt pour plusieurs entreprises transnationales, en particulier de la part d'entreprises qui s'occupent de la production d'énergies renouvelables comme l'énergie solaire ou éolienne.

En collusion avec les autorités agraires, la stratégie mise en oeuvre par ces entreprises est de tirer parti du niveau de pauvreté dans lequel ces peuples se trouvent en stimulant la vente des droits agraires et certificats par la Procuraduría Agraria y el Registro Agrario Nacional (Procuratie Agraire et Registre Agraire National) ; en se rattachant les autorités des communautés grâce à de grandes sommes d'argent ; en réalisant des contrats sans la moindre connaissance des droits indigènes ; en épurant les baux agraires sous prétexte qu'ils ne sont pas en accord avec le règlement de l'ejido et de la communauté, etc. etc. etc.

En ce qui concerne les transnationales de l'énergie éolienne, intéressées à un accord qui garantisse une surface leur permettant d'installer leurs aérogénérateurs, des avances substantielles ont été obtenues avec l'engagement de garantir des emplois permanents et de financer des actions dans le cadre de la production, du développement social

et de la promotion de l'identité culturelle.

Par exemple : Cucapah Development est parvenu à s'allier les autorités de Cucapa El Mayor pour que dans son territoire on investisse dans le parc d'Energie Eolienne de la Laguna Salada ; Cliper Wind Power a passé un accord avec les autorités de Juntas Neiji e Anexas, municipalité de Tecate, d'origine kumiai, et a fait des demandes aux autorités agraires en rapport avec une convention soi-disant approuvée par celles-ci ; la construction du Parc d'Energie Eolienne de Sierra Juarez, dont le projet a pour dessein l'usufruit de plus de 250 milles hectares.

En complément, l'accord réalisé entre APA Wind avec la communauté indigène paipai de Misión Santa Catarina, dans la municipalité d'Ensenada, où les membres de la communauté demande à connaître à quel type d'accord se sont engagé les autorités et les bénéfices qui sont supposés en découler.

Pour finir, on a connaissance d'une autre entreprise qui essaie de passer un accord avec l' ejido Tribu Kilihuas où, là encore, les indigènes sont dans l'ignorance de la portée du projet.

Un cadre supérieur de la APA, Michael Felloni, a dit que sa compagnie avait obtenue un accord avec les entreprises mexicaines CISA et Intavan pour commencer le développement de projets dans les environs de la mission Santa Catarina Paipai, quelques 100 km au sud de la frontière.

Felloni a dit qu'il y avait un marché potentiel de « 100 milles millions de dollars » en Basse Californie, et qu'outre l'électricité générée par l'énergie éolienne nécessaire pour Mexico, elle produirait aussi celle distribuée à d'autres états. Telle est l'envergure de l'ambition des nouveaux flibustiers.

- **Un ejido désigne**, au Mexique, une propriété collective attribuée à un groupe de paysans (particulièrement aux Indiens), leur permettant de planter ce qui est nécessaire à leur survie. les ejidos s'opposent aux haciendas et autres latifundios..
- **PROCEDE** (Programme de Certification des Droits des 'Ejidos' et terrains sur lesquels les maisons sont construites)

(Notes tirées de <http://www.espoirchiapas.com/Dossiers/Chiapas/Procede.htm>)

[La Jornada](#). México, 11 de febrero de 2011.

Traduction de l'espagnol pour *El Correo* de : Thomas Solorzano

[\[Contrat Creative Commons\]](#)

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#).